

Conseil communal de Dippach

Séance du lundi, 10 mars 2025

Les conseillers communaux de la commune de Dippach sont priés de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal, **qui aura lieu en la salle polyvalente de la Maison de la Culture « Pontebier » à Schouweiler**, le lundi, 10 mars 2025 à 13.00 heures.

ORDRE DU JOUR :

A Séance à huis clos

1. Personnel communal :

1.1 Attribution d'une prime informatique à un fonctionnaire du groupe de traitement C1, sous-groupe technique, affecté au Service informatique – Décision

1.2 Promotion d'un fonctionnaire au groupe de traitement A2, sous-groupe administratif, affecté au Service technique - Décision

1.3 Démission d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, affecté au Service culturel et sportif – Décision

1.4 Nomination d'un employé communal du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, affecté au Service culturel et sportif – Décision

1.5 Nomination d'un fonctionnaire du groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique, affecté au Service technique – Décision

1.6 Nomination d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, affecté au Secrétariat communal – Décision

1.7. Informations quant aux rapports de la société Nukleo SARL-S concernant la mission de conseil et d'accompagnement du collège échevinal en matière de leadership et de développement organisationnel

B Séance publique

1. Personnel communal : Création d'un poste d'employé communal du groupe d'indemnité B1, sous-groupe scientifique et technique, affecté au Service technique – Décision

2. Subsidés :
 - 2.1 Attribution d'un subside à l'Asbl « ALAN Maladies Rares Luxembourg » - Décision
 - 2.2 Attribution d'un subside à la « Ligue Médico-Sociale » - Décision
 - 2.3 Attribution des subsides ordinaires de l'année 2023/2024 – Partie II – Décision
3. Conventions et contrats :
 - 3.1 Convention de collaboration entre les communes de Dippach, Differdange, Käerjeng et Pétange dans le cadre de l'organisation de l'enseignement musical - Décision
 - 3.2 Avenant à la convention tripartite 2024 entre l'État, la commune de Dippach et le gestionnaire de la Maison-Relais Dippach, soit la Croix-Rouge luxembourgeoise, portant fixation des modalités de fonctionnement, aussi bien pratiques que financières de la structure d'accueil en question – Décision
 - 3.3 Convention tripartite entre l'État, la commune de Dippach et le gestionnaire de la Maison-Relais Dippach, soit la Croix-Rouge luxembourgeoise, portant fixation des modalités de fonctionnement, aussi bien pratiques que financières de la structure d'accueil en question pour l'année 2025 – Décision
 - 3.4 Convention tripartite entre l'État, la commune de Dippach et le gestionnaire de la Naturcrèche Dippach, soit la Croix-Rouge luxembourgeoise, portant fixation des modalités de fonctionnement, aussi bien pratiques que financières de la structure d'accueil en question pour l'année 2025 – Décision
 - 3.5 Convention tripartite entre l'État, la commune de Dippach et l'Asbl Jugendtreff SABA concernant la prestation de services pour jeunes – Décision
 - 3.6 Convention de servitude avec la société Creos Luxembourg S.A. concernant des fonds sis à Dippach au lieu-dit « Dieden Acht » - Décision
 - 3.7 Convention entre la commune de Dippach et la société Bau Haus Promotions S.A. concernant la construction de 2 x 2 maisons unifamiliales jumelées à Sprinkange dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » - Décision
 - 3.8 Plan d'aménagement particulier « Route des Trois Cantons / Rue de Dippach » à Bettange-sur-Mess au lieu-dit « Op der Këscht » pour le comte de la société MESS S.A. – Décision
4. Transactions immobilières :
 - 4.1 Acte de vente entre la Commune de Dippach et M. Raymond Conter concernant des fonds sis à Dippach aux lieux-dits « Auf der Schleid », « Kuobendriesch », « Auf der Acht », « Galgenberg » et « Bei Theispesch » et des fonds sis à Bettange-sur-Mess au lieux-dits « Grossen Steinrausch » et « Sompwies » - Décision
 - 4.2 Acte d'échange entre la commune de Dippach et M. Antoine KIRSCH concernant des fonds sis à Sprinkange au lieu-dit « Rue de Bettange » - Décision
5. Commissions consultatives : Modification de la représentation politique du parti DP dans la Commission de la Circulation et de la Voirie rurale – Décision
6. Informations du collège des bourgmestre et échevins au conseil communal
7. Divers et questions des conseillers communaux

Schouweiler, le 3 mars 2025

La présidente,

Pour le collège échevinal,

pour le secrétaire empêché,



(s.) Manon BEI-ROLLER

(s.) Jeff BUFFADINI